



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

football

Question écrite n° 74048

Texte de la question

M. Jean Briane attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur les graves conséquences des intentions manifestées récemment par les organisations professionnelles du football (la FIFA pour la Coupe du monde par l'intermédiaire de son vendeur, la filiale PRISMA du groupe allemand Kirch établie à Londres, et les organisations françaises de la FFF et LNF), qui envisagent de faire payer aux journalistes sportifs représentant des radios, des « droits exclusifs », prétextant que la rencontre sportive est un spectacle méritant l'acquittement d'un droit d'accès. Ainsi est posé un problème moral et civique qui se retournera inévitablement contre l'animation de la vie sportive locale française, y compris dans les villages ruraux. Il lui demande les mesures qu'elle compte prendre pour empêcher la mise en place d'une telle disposition.

Données clés

Auteur : [M. Jean Briane](#)

Circonscription : Aveyron (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74048

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1370